

Communiqué de presse,
Paris, le 29 janvier 2024

La CAPEB réclame la suppression pour tous de la hausse de la taxe sur le GNR

Suite à l'annonce par le Premier ministre de la suppression de la hausse de la taxe sur le Gazole non routier pour le secteur agricole, la CAPEB appelle le Premier ministre à en faire autant pour le secteur du BTP. En effet, la trajectoire de hausse progressive du gazole non routier qui avait été décidée au 4^{ème} trimestre 2023 trouvait sa justification dans notre capacité collective à relever les défis environnementaux et énergétiques.

Il ne peut être raisonnablement envisageable que cet objectif repose désormais sur les épaules des entreprises du BTP dans un contexte, de plus, où aucune alternative aux engins fonctionnant au GNR ne s'offre à ces mêmes entreprises.

Face à l'ampleur des défis à relever, comment comprendre le deux poids deux mesures du Gouvernement qui aboutit, de fait, à une fiscalité à plusieurs vitesses à l'encontre de secteurs pourtant logés à la même enseigne ?

Le secteur du BTP avait déjà consenti à un accord plus ambitieux du point de vue environnemental mais plus coûteux pour les professionnels par rapport au monde agricole en acceptant de voir ses taxes remonter en sept ans jusqu'au niveau normal.

L'incompréhension du secteur est désormais de mise face à une telle iniquité de traitement et la tentation de l'exprimer dans la rue est forte puisque cette forme d'expression semble désormais l'emporter sur une stratégie responsable et collective de sortie indispensable des énergies fossiles.

Les 620 000 entreprises artisanales du bâtiment ne peuvent entendre que 400 000 entreprises agricoles soient privilégiées sous prétexte qu'elles aient engagés un rapport de force contestataire aussi justifié soit-il.

Cette situation est inacceptable, elle l'est d'autant plus que les autres demandes portées par les entreprises artisanales du bâtiment pour relancer l'activité n'ont à ce jour obtenu aucun écho du Gouvernement.

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour). Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent dans le bâtiment :

621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés

518 599 salariés, soit 47 % des salariés

60 000 apprentis formés dans le bâtiment

Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)